



LA POLITIQUE D'INCLUSION FINANCIÈRE AU ROYAUME-UNI

CLAIRE MONTFOLLET-LAGET*

Le secteur des services financiers britannique a connu depuis 20 ans une croissance sans précédent et représente aujourd'hui 9 % de la richesse produite au Royaume-Uni¹. Londres est aujourd'hui l'une des places les plus performantes et les plus compétitives du monde. Elle a su répondre rapidement et efficacement aux exigences d'une économie et de modes de vie en profonde mutation en fournissant une vaste gamme de produits. La plus grande partie de la population accède aux services financiers les plus développées et les plus sophistiqués.

Malgré ce développement, des signes sont apparus dès la fin des années 1990 de l'incapacité de ce secteur à satisfaire les besoins de tous : une partie minoritaire, mais significative de la population, n'a pas accès aux produits financiers les plus simples (entre 2,5 et 3,5 millions de personnes n'avaient pas de compte bancaire en 1999²).

Dans ce contexte, le gouvernement travailliste nouvellement arrivé au pouvoir a développé, à partir de 1999, une politique « d'inclusion financière » visant à réintégrer sur le marché des services financiers les personnes qui en sont exclues. Cette impulsion, donnée par le gouvernement, s'est progressivement développée en une véritable stratégie politique grâce à un double mouvement.

D'une part, sur le plan institutionnel, le gouvernement avait précisé, dès le lancement de cette politique, qu'il n'entendait pas se substituer au marché en légiférant mais faire porter ce projet par l'industrie financière « *L'essentiel de l'action reposera sur l'industrie financière. Les banques auront un rôle particulier à jouer en élargissant les services qu'elles fournissent aux ménages à bas revenus* »³. Le mouvement a été relayé par une multitude d'initiatives associatives que le gouvernement s'est appliqué à coordonner et à promouvoir.

* Conseiller financier adjoint (Ambassade de France à Londres). Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur.

D'autre part, cette politique, à l'origine modeste et concentrée sur l'accès de tous à un compte bancaire et l'emprunt dans des conditions raisonnables, s'est progressivement étendue à l'ensemble des services financiers. Constituant aujourd'hui tout un volet de la politique relative aux services financiers, l'inclusion financière fait l'objet d'une communication extensive, et apparaît comme le « label » social de la place financière de Londres.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE D'INCLUSION FINANCIÈRE EST AVANT TOUT JUSTIFIÉE PAR LES GAINS ÉCONOMIQUES QU'ELLE ENGENDRE

Dès son lancement en 1999, la politique d'inclusion financière a consisté à procéder à une analyse détaillée des difficultés de certains à accéder aux services financiers et aux coûts que cela entraîne pour les individus et la société. La diminution de ces coûts est progressivement devenue l'objectif et le fondement de cette politique.

L'analyse du phénomène d'exclusion a permis de définir deux types de politiques à mettre en œuvre

Qu'est ce que l'exclusion financière ?

La difficulté à bénéficier de services financiers est un phénomène difficile

à mesurer précisément mais le croisement de divers indicateurs disponibles montre que c'est un phénomène répandu. On recensait en 1999 entre 2,5 et 3,5 millions de personnes n'ayant pas accès à un compte bancaire ; entre 7 et 9 millions de personnes n'ayant pas accès au crédit du secteur bancaire traditionnel⁴, 165 000 utilisateurs de crédits fournis par des prêteurs aux pratiques illégales⁵, et plus de la moitié de la population n'ayant pas d'épargne supérieure à un demi-mois de salaire. Enfin, on considère que 2,5 millions de personnes⁶ sont exclues du secteur de l'assurance et que 8 millions de personnes n'ont pas accès au conseil financier⁷.

Ce phénomène touche surtout les catégories sociales les plus défavorisées : les personnes gagnant moins de 15 000⁸ euros par an ont un accès moindre à l'ensemble des services bancaires : 13 % d'entre eux n'ont pas de compte bancaire (contre 5 % pour le reste de la population) ; ils ont un moindre accès au crédit (80 % contre 65 %) et à l'épargne (60 % contre 30 %)⁹. Ce sont ces mêmes personnes qui ont le plus de difficultés à accéder au crédit à un taux abordable et qui souvent doivent se tourner vers les prêteurs « alternatifs ». L'exclusion touche aussi d'abord certaines catégories de populations telles que les bénéficiaires d'aides sociales, les chômeurs, les handicapés et les personnes âgées.

Quelles raisons expliquent ce phénomène ?

Contrairement à une idée reçue, les difficultés à bénéficier de services



financiers ne résultent pas du refus des fournisseurs à accorder certains de leurs produits (moins de 3 % de la population, n'ayant pas accès aux services financiers, s'est vue opposer un refus explicite). Elle trouve plutôt ses sources dans l'inadéquation entre l'offre et la demande de produits.

Du côté de l'offre, les entreprises de services financiers ne proposent pas les produits dont certaines catégories ont besoin. Dans la plupart des cas, cette inadéquation résulte de la faible rentabilité de tels produits : les entreprises de services financiers n'ont pas intérêt à les développer (par exemple les comptes bancaires aux fonctionnalités limitées pour des petits dépôts ou des prêts portant sur des sommes et une durée limitées).

Du côté de la demande, il peut apparaître que les produits qui existent ne répondent pas aux attentes des particuliers. Par exemple, le montant des primes d'assurance, dans des quartiers défavorisés, est souvent très élevé pour des prestations limitées. Ou encore, le facteur religieux peut restreindre l'accès à certains services (certaines religions interdisent le prêt à intérêt). L'insuffisance de demande peut aussi résulter d'un manque d'information, soit parce que ces personnes ignorent l'existence ou l'utilité de certains produits, soit parce qu'elles considèrent qu'elles n'y auront pas droit.

Deux types de politiques mises en œuvre

La politique d'inclusion financière a pour objectif d'améliorer à la fois l'offre et la demande de produits. Ainsi,

dans les secteurs où l'offre de produit ne satisfait pas la demande, il y a place au développement de nouveaux produits, adaptés aux besoins de ces catégories de population. En parallèle, et pour traiter l'insuffisance de demande, l'objectif est de mieux informer les populations concernées afin d'améliorer leur « capacité financière ».

Une politique lancée dès 1999, qui s'est progressivement étendue

C'est le gouvernement travailliste, arrivé au pouvoir en 1997, qui a façonné la stratégie en faveur de l'inclusion financière. Les premières lignes directrices ont été fixées en 1999. Après cinq ans de mise en œuvre et de retour d'expériences, le gouvernement a décidé en 2004 d'élargir la politique à l'ensemble des services financiers et lancé une stratégie plus globale. Revue en 2007, cette stratégie générale est reconduite dans un plan d'action 2008-2011 autour de trois axes principaux : la gestion financière quotidienne (accès au compte bancaire), les moyens de faire face à la pression financière (crédit, épargne, assurance) et le traitement de la détresse financière (accès au conseil financier).

La spécificité de l'approche britannique est d'appréhender l'inclusion financière par le gain économique qu'elle constitue

L'ensemble de cette stratégie reflète la vision pragmatique de Tony Blair fondée sur un compromis entre la

Année	Étape	Priorités	Moyens
1999	Plan PAT 14 Cabinet Offic, Access to financial services -	- Crédit abordable - Accès au compte bancaire - Assurance - Divers (éducation, minorités ethniques)	Promotion du secteur associatif (Credit Union) Banques traditionnelles Partenariat entre assureurs et bailleurs sociaux pour concevoir des produits adaptés
2004	Promoting financial inclusion	- Accès au compte bancaire - Accès au crédit	Banques (changer l'image que les populations défavorisées ont des banques, fixer des objectifs chiffrés à l'ouverture de comptes) Financement de comptes postaux limités Réforme du fonds social (fonds de prêt d'urgence) Promotion du secteur associatif (Credit Union) via des subventions un nouveau fonds (fonds d'inclusion, financé par l'État) Combattre les prêteurs illégaux Faciliter les droits de recours en cas de crédit inéquitable Allocation financière via le fonds d'inclusion
2007	Bilan : Financial inclusion, the way forward	- Accès au conseil financier - Gestion quotidienne (compte bancaire) - Planification (conseil financier) - Épargne	Allocation financière (36 millions de livres soit 52 millions d'euros) pour subventionner le secteur associatif (15 000 projets) Amélioration du droit de recours 400 conseillers financiers installés, 18 000 personnes ont reçu des conseils Lancement d'une campagne d'information (5,4 millions de livres soit 7,9 millions d'euros) Bilan de l'institution de produits d'épargne populaire
2008	Financial inclusion : an action plan for 2008-2011	- Gestion quotidienne (compte bancaire) - Faire face à la pression financière (crédit, épargne assurance), - Gérer la détresse financière (conseil)	Poursuivre l'incitation des banques à fournir des comptes bancaires. Inciter à proposer des produits plus élaborés Nb : Méthode : le gouvernement précise qu'il souhaite continuer à adopter une approche partenariale Centré sur le secteur associatif et le développement de l'épargne populaire, recherche dans le domaine des assurances Identification des barrières et des moyens de les surpasser



création de richesse et d'emplois par l'économie sans abandonner la valeur de la justice sociale. Bien que ces deux thèmes soient présents dans la stratégie d'inclusion financière, c'est l'approche économique qui prédomine.

Ainsi, la liberté des opérateurs économiques sur les produits qu'ils proposent, leur prix, leur canal de distribution n'ont jamais été remis en cause. Par ailleurs, la politique d'inclusion est justifiée par les gains économiques qu'elle engendre. En effet, l'inaccessibilité aux services financiers les plus basiques entraîne, pour les catégories concernées, des coûts plus élevés pour toutes les transactions financières quotidiennes estimées à 1500 euros par personne et par an (aller-retour à la banque, risque de perte et de vol...) ¹⁰ et une perte d'efficacité économique (impossibilité d'utiliser l'achat et les opérations par internet, de bénéficier de tarifs plus avantageux en faisant par exemple un virement pour payer ses factures ¹¹). Elle élève aussi le coût du crédit.

À plus long terme, l'inclusion financière permet de planifier et de financer des projets mais aussi d'anticiper pour faire face à d'éventuelles fluctuations de revenus (épargne, emprunt) et de bénéficier de conseil financiers adaptés.

Au-delà des aspects individuels, les Britanniques considèrent que l'inclusion financière représente un gain pour la société en abolissant une barrière à l'emploi et améliore la rentabilité du système économique dans son ensemble.

La question de la justice sociale et de l'équité est systématiquement mentionnée dans les documents stra-

tégiques mais elle occupe une place moindre.

UN MINIMUM DE RÉGLEMENTATION ET DIFFÉRENTS DEGRÉS D'INTERVENTION

À l'image de la régulation de l'ensemble des services financiers, souple et basée sur des principes généraux, la politique d'inclusion financière repose peu sur une intervention réglementaire de l'État. Au lieu de proposer de légiférer, chacun des documents stratégiques procède à une analyse détaillée du phénomène d'exclusion financière, identifie les améliorations qui pourraient être apportées par l'industrie financière ou le secteur associatif et se fixe pour objectif d'inciter le changement de leur comportement.

Cette approche explique les moyens budgétaires modestes alloués à cette politique, qui se concentrent sur les actions à fort effet de levier : 180 millions d'euros environ par période de trois ans ¹², ce qui équivaut à 0,16 % des bénéfices annuels des 4 plus grosses banques britanniques pour 2007 ¹³.

La méthode de base : laisser faire le marché

La politique en faveur de l'accès à un compte bancaire a résulté d'un dialogue et d'une coopération entre l'industrie bancaire et le gouvernement

La question de savoir si l'approche devait reposer sur un partenariat ou sur



un texte législatif contraignant s'est posée. Il n'y a pas eu de consensus de la part des associations de consommateurs en faveur d'une approche coercitive qui aurait conduit à instaurer un service bancaire universel. Certaines d'entre elles considéraient qu'une obligation légale risquait d'être trop réduite et de conduire à des produits inadaptés aux populations concernées. De leur côté, les banques se sont très largement prononcées en faveur d'une approche fondée sur le volontariat. La solution fut donc dans un premier temps de laisser faire les banques sur une base volontaire. Le secrétaire d'État du Ministère des finances soulignait même qu'en dépit d'une loi contraignante, la France n'avait pas un taux d'exclus des services bancaires inférieur à celui du Royaume-Uni où il n'existait pourtant pas d'obligation juridique¹⁴. En contrepartie, les banques ont accepté qu'un suivi du nombre de comptes créés soit réalisé et rendu public régulièrement¹⁵.

À partir de 1999, le gouvernement s'est donc engagé dans une coopération étroite avec l'industrie bancaire pour promouvoir des comptes bancaires destinés aux personnes qui étaient jusqu'alors exclues du système financier, « *basic bank account* ». Le *Banking Code*¹⁶ a été modifié pour demander aux banques d'informer leurs clients sur l'existence de ce type de compte. Mais, il ne faut pas se méprendre sur une telle disposition puisque le *Banking Code* est un code de conduite, d'application volontaire. Tous les comptes de base sont différents (chaque banque propose le compte bancaire de base qu'elle a conçu) mais ils présentent tous des traits communs, à commencer

par leur gratuité et leurs fonctionnalités limitées (versements et retrait en liquide, parfois en chèque ou par virement).

De même, l'État n'entend pas se substituer au marché en réglementant l'accès au crédit

Dans ce domaine, l'exclusion financière peut inciter les personnes à se retourner vers le marché alternatif qui pratique des taux très élevés. Il n'existe en effet pas de taux d'usure au Royaume-Uni, et il n'est pas rare de voir certains prêteurs proposer des taux annuels compris entre 70 et 400 % (notamment sur les marchés de niche comme les prêteurs sur gage ou les prêteurs à domicile¹⁷). À côté de ces offres « alternatives » mais légales, il existe aussi des pratiques illégales, où les taux pratiqués seraient autour de 1000 %¹⁸.

En dépit des taux pratiqués, les études montrent que la demande existe pour de tels produits. Le secteur alternatif se spécialise en effet sur le microcrédit (petites sommes, remboursement rapide), ce que les banques traditionnelles avouent ne pas être capables d'offrir¹⁹. Par ailleurs, ces produits sont souvent fournis par des prêteurs de quartier, connus des populations concernées qui leur font confiance.

Malgré ces pratiques, la réintroduction d'un taux d'usure, qui avait été aboli en 1974²⁰ (on considérait jusqu'à cette date qu'au-delà de 48 %, le taux était a priori excessif) n'a pas été retenue. Le gouvernement considère en effet qu'il conduirait à limiter la capacité d'emprunt des personnes ne pouvant avoir recours au crédit tradi-



tionnel et excluait de fait une partie de la population de l'emprunt et/ou favoriserait le recours aux emprunts illégaux. Le gouvernement a ajouté récemment que l'introduction d'un taux d'usure dans le marché britannique du crédit serait très complexe, que des manipulations d'affichage pourraient permettre de toute façon de masquer un taux élevé et enfin, que les pertes des prêteurs liées au taux d'usure seraient répercutées sur d'autres produits²¹.

Lorsque l'État intervient directement, c'est souvent pour jouer un rôle de catalyseur

L'idée de financer directement la politique d'inclusion financière est apparue en 2004 avec l'institution du « *Financial inclusion fund* » fonds doté de 120 millions de livres, soit environ 180 millions d'euros, pour la période tri-annuelle 2004-2007 ainsi répartis :

	Sommes allouées (en millions d'euros) ²²
Aide au secteur coopératif	61
Conseil financier	70
Information	8
Suivi (taskforce)	4,4

Dont 52 de dotation initiale
+ 9 de dotation complémentaire dans le budget en 2007-2008

Dès 2004, la répartition de ces fonds s'est concentrée sur deux secteurs à effet de levier

En effet, l'analyse profonde menée par le gouvernement a montré que les difficultés d'accès au crédit résultaient en partie d'une offre inadaptée de prêts de faible montant pour des courtes durées. Or, la même étude faisait ressortir que le « secteur coopératif » était en mesure de fournir de tels produits, mais manquait de ressources. Le gouvernement a donc choisi de le soutenir (*Credit union* et *CDFI*). À cette fin, un fonds de croissance (*Growth fund*) a été instauré au sein du Ministère du travail pour aider ce

secteur à fournir du microcrédit. Ce fonds a initialement été doté de 36 millions de livres (52 millions d'euros) par le fonds d'inclusion. Plus récemment, le Secrétaire d'État a lancé une réforme institutionnelle pour promouvoir le développement du secteur coopératif en proposant notamment d'élargir les conditions de participation à une institution mutuelle, d'accroître le nombre de produits que ce secteur peut offrir et d'améliorer sa gouvernance.

Par ailleurs, des moyens ont été mis en œuvre pour lutter contre les prêteurs clandestins mais les moyens qui y sont été initialement alloués entre 2004 et 2006 sont restés

modestes (2,6 millions de livres soit, 3,8 millions d'euros) et concentrés sur quelques projets pilotes²³.

L'autre volet de l'aide budgétaire (47,5 millions de livres, soit 70 millions d'euros) a été alloué au Ministère du commerce pour promouvoir le conseil financier à des personnes défavorisées, à travers un réseau de partenaires associatifs.

Dans son rôle de catalyseur, le

gouvernement est aussi intervenu pour promouvoir l'épargne en instituant plusieurs produits d'épargne populaire (compte d'épargne enfant, compte d'épargne populaire exonéré d'impôt). Il a aussi directement financé plusieurs projets pilotes destinés aux personnes les plus défavorisées qui bénéficient d'une prime de l'État pour chaque livre épargnée.

Quelques exemples des primes allouées par l'État pour les épargnants défavorisés

(montants convertis en euros)

	Contribution du gouvernement / épargne du participant	Épargne maximum par mois (en euros)	Contribution gouvernementale maximum (en euros) ²⁴	Épargne maximum (en euros)
Manchester	1 pour 1	37,5	600	600
Cambridge	1 pour 5	187,5	600	3000
Cumbria	1 pour 2	75	600	1200

Il existe toutefois quelques secteurs où l'État est intervenu de façon plus directive

Parmi ceux-ci, on trouve surtout le financement d'un compte postal au fonctionnalités très limitées (alimentation par minima sociaux uniquement et retrait en liquide) destiné aux retraités et aux bénéficiaires de minima sociaux. De façon étonnante, alors que l'État consacre 200 millions de livres (près de 300 millions d'euros) par an à cette initiative, ce n'est pas un élément de sa stratégie qu'il met en avant²⁵.

En matière d'accès au crédit, le

gouvernement est aussi intervenu sur deux points : il a décidé d'étendre les possibilités de recours devant les tribunaux pour les clients ayant contracté un emprunt « inéquitable » (le droit de recours porte sur l'ensemble de la relation contractuelle, la limite du montant est supprimée et les pouvoirs du juge sont aussi étendus). Il a aussi donné à la Commission de la concurrence (*Office of fair trading*) le droit de sanctionner les prêteurs proposant des produits « inéquitables ». Reste à voir si l'OFT utilisera ou non ses pouvoirs d'injonction et de sanction.



RÉSULTATS ET NOUVEAUX DÉFIS

Des résultats dont le gouvernement peut se prévaloir

Les premières initiatives gouvernementales, visant à lutter contre l'exclusion financière, concernaient l'accès au compte bancaire. C'est logiquement sur ce sujet que les résultats sont les plus complets, d'autant qu'en contrepartie de l'approche partenariale adoptée, les banques avaient accepté qu'un suivi régulier du nombre de comptes créés soit assuré avec un objectif chiffré, à partir de 2004.

Les chiffres sont là : depuis avril 2003, 1,6 million de personnes ont accédé à un compte (tous comptes confondus y compris par exemple un compte d'épargne) et 800 000 personnes ont bénéficié d'un compte courant bancaire, soit 60 % de l'objectif fixé en 2004. Dans leur communication, le gouvernement, le régulateur et l'industrie se félicitent de ces résultats. Le compte postal financé par le gouvernement fait, lui l'objet d'une appréciation unanime de la part des utilisateurs et des associations de consommateurs.

Dans le domaine de l'accès au crédit, le gouvernement se félicite des résultats des projets pilotes qui auraient permis des résultats très concrets : identification de 250 préteurs illégaux dont 60 seraient actuellement en prison, aide à plus de 2000 victimes. Cette expérience, initiée par le Ministère du commerce dans deux

régions a été étendue à toute l'Angleterre.

L'aide destinée au secteur coopératif aurait permis le financement de 46 000 microcrédits pour un montant de 20 millions de livres (30 millions d'euros) : la moitié des fonds disponibles (42 millions de livres) a donc déjà été décaissée. Face à ce succès, le gouvernement a accordé dans le budget 2007-2008 une subvention complémentaire de 6 millions de livres (soit près de 9 millions d'euros). Cette politique a aussi incité le secteur privé à s'engager. Ainsi, la banque Barclays a subventionné une institution de crédit du troisième secteur (Pearls à hauteur de 0,5 million de livres, soit près de 0,75 million d'euros).

Dans le domaine du conseil financier, le gouvernement se félicite aussi des résultats : création de 350 postes de conseiller financier, conseil fourni à 66 000 personnes, création d'une ligne de téléphone directe pour les personnes endettées. Dans ce domaine, l'élément le plus intéressant est l'effet d'entraînement initié par une dotation du gouvernement. Suite à l'apport de liquidités de l'État, le régulateur a pris le relais en apportant 17,1 millions de livres (25 millions d'euros) par an pour l'amélioration de la capacité financière des personnes à faible revenu (financement d'associations, financement d'une campagne d'information « *money made clear* », financement de kits pédagogiques pour les écoles...). Il existe aussi des initiatives du secteur privé, au titre de la responsabilité sociale des entreprises. Généralement les banques jouent le jeu assurent la promotion de la politique.

L'exemple de Royal Bank of Scotland, actions en matière d'inclusion financière²⁶ :

- politique en faveur des personnes handicapées (agences accessibles aux personnes à mobilité réduite, documents disponibles en braille ou en format audio) ;
- création en 2006 d'un compte bancaire dédié à la communauté polonaise ;
- politique de prêts aux régions en difficulté (les prêts accordés aux entreprises situées dans les 5 % de localités les plus pauvres ont augmenté de 677 millions de livres soit près d'un milliard d'euros) en 2006, RBS est en très bonne position sur ce segment, avec environ 39 % de part de marché) ;
- institution d'un fonds innovant de soutien aux associations. Créé en 2004 par RBS, ce fonds caritatif soutient des projets de lutte contre l'exclusion financière, en partenariat avec Transact, le forum national de l'inclusion financière. La dotation globale du fonds depuis sa création est de £400 000 (600 000 €) ;
- un partenariat avec la Fédération Nationale du Logement (*National Housing Federation*) ; afin de donner un accès au crédit aux ménages les plus modestes à un prix abordable.

Des défis persistants

Dans certains secteurs, les résultats sont plus modestes. C'est le cas des assurances, qui est pourtant comprise dans la politique d'inclusion financière depuis 1999. À l'exception de quelques partenariats conclus entre l'industrie et les bailleurs sociaux pour proposer des assurances aux locataires sociaux « *Insurance with rent schemes* », il n'y a pas encore de résultats très concrets. Pour faire face aux critiques, les assureurs mettent en avant la baisse généralisée du coût de l'assurance qui devrait aussi profiter aux personnes aux revenus les plus modestes.

Dans d'autres secteurs, il ressort qu'un objectif quantitatif ne peut à lui seul suffire à évaluer une politique publique. C'est le cas de l'accès aux comptes bancaires où l'objectif quanti-

tatif fixé est en voie d'être atteint mais où de nombreuses associations de défense des consommateurs soulignent les difficultés persistantes pour ouvrir un compte (procédure longue et complexe) et le traitement de « seconde zone » réservé aux détenteurs de comptes bancaires basiques (ils n'ont pas accès aux guichets, paient des frais très élevés en cas d'incident de paiement...), ce que les banques justifient par la très faible rentabilité de ces comptes²⁷. Par ailleurs, des voix s'élèvent²⁸ pour souligner que les fonctionnalités offertes par ces comptes sont si limitées qu'elles ne peuvent constituer à elles seules l'inclusion financière²⁹. Prenant en compte ces critiques, le gouvernement a d'ailleurs souligné dans son nouveau plan d'action, que les banques devaient désormais s'efforcer de proposer à leurs



clients défavorisés des produits plus élaborés.

Sur le plan de la méthode, une évolution intéressante est enfin à noter dans le domaine de l'accès au compte bancaire. Bien que le gouvernement ait renouvelé son intention de tra-

vailer en partenariat avec les banques volontaires, le Parlement a précisé à l'automne 2007 qu'il n'exclurait pas de légiférer, si cela était nécessaire, appelant également les banques à publier des objectifs individuels³⁰.

NOTES

1. « *The growth of London's financial and related business services cluster has coincided with a big rise in the contribution financial services make to the UK economy as a whole - now around 9% of total GVA* » City of London : London's Place in the UK Economy, 2007-08, October 2007.
2. British Bankers Association.
3. « Much of the action is for financial industry. The banks in particular have a major test ahead of them extending services to low income households » PAT 14 - Cabinet Office, *Access to financial services* - 1999.
4. PAT 14 - Cabinet Office, *Access to financial services* - 1999. Mais ces données fournies par l'association des banques dans le premier plan d'action ont été revues en 2007 suite à une difficulté méthodologique et le chiffre de référence est aujourd'hui 2,8 millions pour 2002-2003 (Financial inclusion taskforce, Second annual report on progress towards the shared goal for banking).
5. Discours de Secrétaire d'Etat aux finances, Ed Balls le 14 mars 2007.
6. Calcul mission à partir du rapport du Parlement Financial inclusion : credit, savings, advice and insurance.
7. Financial inclusion : credit, savings, advice and insurance.
8. Pour cette note, le taux de change utilisé est 1 livre = 1,46 euro, c'est le taux de change de chancellerie moyen pour l'année 2007. Pour faciliter la lecture, les chiffres ont souvent été arrondis.
9. Financial inclusion taskforce : *Access to financial services for those on the margins of banking*, November 2006.
10. Save the children and family welfare association, The poverty premium : how poor households pay more for essential goods and services, Février 2007.
11. Fuel poverty advisory group, *2006 Study* : L'impossibilité de payer ses factures de gaz et d'électricité par virement coûterait chaque année 100 euros.
12. 120 millions de livres pour la période budgétaire 2004-2007 et 130 millions pour la période 2008-2011.
13. Calcul de l'auteur (fondé sur les résultats 2007 de RBS, HSBC, Barclays et Lloyds).
14. Ed Balls, 22 mai 2006 devant le Treasury Committee de la Chambre des Communes « *I looked at the detail on the comparison with France, where there is an obligation. As far as we understand, the obligation has not delivered universal banking accessibility. We think a similar number of people to Britain do not have a proper bank account.* »
15. Contrairement à la pratique américaine, ce suivi serait global et non par banque.
16. The Banking Code, Guidance for subscriber, October 2005, Section 3.1.
17. House of Commons Treasury Committee : *Banking the unbanked, Thirteenth report of session 2005-2006*.
18. House of Commons Treasury Committee : *Banking the unbanked, Thirteenth report of session 2005-2006*.
19. HSBC, devant le Comité du parlement sur l'inclusion financière « provision of short term, very low value micro credit is simply not deliverable in a cost effective manner ».
20. Credit consumer Act 1974.

21. Department for trade and industry: *The consumer Credit Market in the 21st century, White paper*, December 2003.
22. Le reliquat n'a pas été alloué, à ce stade.
23. Ces projets sont menés par le Ministère du commerce dans les West Midlands et en Ecosse.
24. Les chiffres ont été légèrement arrondis, pour faciliter la lecture.
25. Le financement est assuré essentiellement par le secteur public (200 millions de livres soit 300 millions d'euros) par an et partiellement par les banques (182 millions de livres soit 240 millions d'euros) sur 5 ans.
26. Royal Bank of Scotland, Corporate responsibility report 2006.
27. Selon Llyods TSB, ces comptes ont des dépôts de 370 livres (535 euros) alors qu'un compte est rentable à partir de 1000 livres (soit 1500 euros) - Audition de Llyods TSB devant le Parlement.
28. Déclaration de Teresa Perchard, Directeur du Citizen's advice bureau devant le parlement le 26 juin 2006.
29. En particulier, critiques du Citizen advice bureau devant le Parlement, discours du 23 mars 2006.
30. Banking the unbanked : Banking services, the Post office card account and financial inclusion. 13^{ème} rapport de session, page 14.